A SAUMUR,

Chez tous les Libraires;

Chez DONGREL et BULLIER,

Place de la Bourse, 33.

(5).

, 6'00

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

FEGIO SAULUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS,

RÉSERVES SONT PAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reques et même payées as ul restitution dans ce dernier cas;

Et du droit de modifier la rédaction des aunonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

Ches NJ. HAVAS-LAPVITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 Novembre 1875.

Chronique générale.

Il n'est bruit dans les journaux soi-disant bien informés que des pourparlers qui, depuis deux jours, auraient lieu entre les bureaux des divers groupes de la Chambre. Or, la plus grande partie des députés n'étaient pas encore à Versailles.

On n'a donc, d'aucun côté, rien pu stipuler en leur nom. La seule chose qui paraît certaine, c'est que M. Buffet demanderait de suite la mise à l'ordre du jour de la loi électorale, et c'est alors que se décidera l'attitude des divers groupes de la Chambre.

En fait d'informations, la plus aventurée paraît être celle d'un journal du matin, qui parle d'une lettre écrite par le duc d'Aumale, pour conseiller à ses amis une alliance avec les gauches. Nous doutons que le duc d'Aumale ait pu donner ce conseil. A coup sûr, il ne l'a pas écrit.

Le bruit court qu'un assez grand nombre de membres de l'extrème droite, — quarante, dit-on, — seraient résolus de s'abstenir dans la question du scrutin. Ils ne voudraient ni voter pour le scrutin d'arrondissement, qui est contraire à leurs intérêts, ni voter pour le scrutin de liste, parce que la gauche le soutient. On ajoute qu'un manifeste du comte de Chambord, que doit publier l'Union, ne serait pas étranger à cette résolution. Ce document, sans se prononcer pour une forme quelconque de scrutin, engagerait les légitimistes à ne rien faire qui soit de nature à consolider la forme actuelle du gouvernement.

Une correspondance parisienne du Times, soigneusement rélevée par la Liberté, prétend qu'en cas d'échec du scrutin d'arrondissement, un cabinet extra-parlementaire succéderait à celui du 12 mars et consulterait la nation par voie plébiscitaire, pour lui demander de ratifier la Constitution du 25 février et la loi du 24 novembre, qui proroge jusqu'en 1880 les pouvoirs du maréchal-président de la République.

Nous avons à peine besoin de faire ressortir ce qu'il y a d'étrange dans cette assertion, dit l'Opinion nationale. Il est d'abord d'une politique suspecte de soulever une question d'essence gouvernementale à propos d'une simple crise ministérielle. Et ensuite, est-ce qu'il est besoin d'un plébiscite ou de toute autre manifestation électorale pour ratifier la Constitution du 25 février et les pouvoirs du Président, que personne ne met et n'a le droit de mettre en discussion?

Aussi, la fantaisie du correspondant parisien du Times ne saurait-elle être considérée que comme un ballon d'essai, lancé par des gens qui s'attachent à mettre autant qu'ils le peuvent du désordre dans les idées, en attendant mieux, — nous avons nommé les bonapartistes.

D'après la correspondance Saint-Chéron, la coalition des gauches paraît vouloir brusquer un dénouement, voilà pourquoi elle ajournerait l'interpellation sur la politique générale du gouvernement et se déciderait à aborder sans retard la seconde lecture de la loi électorale, afin de hâter la dissolution et l'époque des élections générales.

Il est bruit d'un coup de théâtre qui se produirait à l'Assemblée aussitôt après le vote de la loi électorale. On en parle vaguement dans le monde politique, sans bien savoir en quoi il consisterait.

D'après une opinion qui ne paraît pas invraisemblable, ce coup de théâtre serait une proposition de dissolution à bref délai, qu'appuierait le gouvernement et qui limiterait l'ordre du jour (une fois la loi électorale

votée) à la nomination des 75 sénateurs inamovibles.

Les considérants exposeraient que la Chambre ayant fait son testament par la loi électorale, n'a plus qu'à se séparer; que toutes les questions non résolues sont purement législatives et peuvent, par suite, être aussi bien tranchées par les Assemblées futures.

On croit que tous les groupes conservateurs voteraient, cette fois, la dissolution, d'abord parce qu'ils auraient obtenu le scrutin d'arrondissement, ensuite, parce qu'en se montrant partisans d'un départ rapproché, ils bénéficieraient de leur condescendance à un vœu de l'opinion, que les radicaux ne cessent d'exploiter à leur seul profit. Le travail fait entre le ministère et les préfectures sur les chances qu'offrent à chaque opinion les divers modes de scrutin est, comme il a été dit, un simple travail de renseignements.

Ces renseignements sont vraiment fort nombreux, très-précis, mais il est douteux qu'ils soient aussi exacts.

En voici un simple aperçu:

Un premier groupe, comprenant environ un tiers des départements, atteindrait presque irrévocablement au radicalisme. Dans les deux autres tiers, les radicaux seraient en minorité, quel que fût le mode de scrutin adopté. Toutefois, le scrutin de liste atténuerait leur défaite dans une certaine mesure.

Sur les 86 départements, quel que soit encore le mode adopté, les bonapartistes se prétendent assurés de la majorité dans 40, et d'une minorité importante dans 20; où ils seraient battus complétement, ce serait uniquement par les radicaux dans le tiers indiqué plus haut comme sacrifié.

Ensin, les bonapartistes affirment que les radicaux possèdent des renseignements absolument conformes aux leurs. Vous comprenez que tous ces renseignements ont besoin d'être accueillis sous grand bénésice d'inventaire.

Voici en quels termes parle l'Univers de la lettre de M. Maillé, dont nous avons déjà parlé:

∢ M. Maillé, le député radical et muet, d'Angers, vient de menuiser une longue lettre à ses électeurs. Il leur rabote, sans les rafraîchir, un tas de rengaines en l'honneur de la République, dont il affirme que datera une ère nouvelle qui verra tomber, comme simples copeaux sous son établi, toutes les barrières amoneelèes devant le progrès.

» Le secrétaire de M. Maillé aurait dû lui dire que l'on dresse des barrières, mais qu'on ne les amoncèle pas.

» Le député angevin ne se prononce ni pour ni contre les intransigeants. Il sait bien qu'entre l'arbre et l'écorce il ne faut pas mettre le doigt. »

OUVERTURE DE LA CHAMBRE.

Versailles, 4 novembre.

L'Assemblée est au complet. M. Thiers est présent. On se préoccape dans les cercles diplomatiques des incidents de cette sessiou. Le prince de Hohenlohe, qui devait revenir à la fin du mois, est revenu.

La séance est ouverte à deux heures 40 minutes. M. d'Audiffret-Pasquier préside.

Le général Changarnier monte à la tribune. (Sensation. — Parlez!) Le général Changarnier fait une rectification au procès-verbal. Le général, absent, regrette de n'avoir pu voter la pension au petit-fils du maréchal Bugeaud.

Le président annonce les prières publiques. On procède au tirage au sort des bu-

reaux.

On dit que M. Thiers est favorable à l'interpellation sur la politique intérieure, avant la discussion de la loi électorale. Le centregauche semble fort inquiet.

On a prévu le cas d'une crise ministérielle. On assure qu'un nouveau cabinet est prêt. Dans quelques cercles on craint un cabinet de Broglie-Fourtou. Un ministère républicain n'est pas probable.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

(Suite.)

Pendant que Mme Grandmaison, suffoquée par l'émotion, attendait, haletante, que la jeune copiste lui donnât l'explication de ces mots: « Je défends contre vous l'œuvre de mon père », celle-ci, se reprochant le mal qu'elle venait de causer à la pauvre femme qui fut sa bienfaitrice, disait en pleu-

— Ah! Madame, il faut que ce que je viens de vous apprendre soit bien vrai, et que ma douleur de vous l'avoir appris soit bien profonde, puisqu'il m'inspire un vœu impie. Oui, je voudrais, au prix d'un éternel remords, qu'il me fût encore possible de nier la découverte qui a rendu la raison à mon père.

— Il n'est plus fou ? s'écria M^{me} Grandmaison. — Non, Madame, il ne l'est plus depuis qu'il a vu là, sur cette table, le manuscrit que j'avais emporté hier de chez vous. Il me disait : « C'est à moi, c'est mon bien, c'est mon idée. » Et moi qui

avais entendu ses cris de joie, moi qui voyais bien que son égarement avait cessé, je refusais de le croire; je l'ai forcé de me prouver qu'il ne se trompait pas, et la preuve que je lui demandais, il me l'a donnée... Une page manquait au dernier cahier du manuscrit; cette page, que votre mari n'a jamais connue, mon père l'avait conservée, elle est maintenant à sa place; et, si le doute était possible, elle témoignerait devant la justice en faveur de mon père.

— Mon Dieu! mon Dieu! murmura Mme Grandmaison en tombant accablée de douleur sur un siège; mon mari en mourra, et sa dernière parole sera pour me maudire, parce que j'ai eu le malheur de me rappeler que tu existais et de t'introduire chez moi.

Sa voix se brisa dans un sanglot, et elle cacha son front dans ses mains.

Certes, Mme Grandmaison était une noble femme, incapable de satisfaire un désir ambitieux au prix d'un mensonge : aussi ce n'était pas au faux savant privé de son auréole que s'adressaient ses larmes, mais à l'excellent mari qui l'avait choisie malgré sa pauvreté. Depuis vingt ans elle avait vécu des illusions entretenues dans son esprit par l'orgueil de Saturnin Grandmaison. Elle avait gardé, comme un devoir, l'espérance de voir rayonner le nom de son mari parmi ceux des princes de la science, et tout à coup, sans préparation, elle apprenait que

sa gloire cût été usurpée et que la vanité lui tenait lieu de génie. Une autre femme cût sans doute senti son cœur se révolter, et la haute estime faire place au profond mépris pour cet usurpateur de réputation, ce spoliateur des idées d'autrui; elle ne se souvint que du passé qui la liait à l'homme généreux qui fut le sauveur de son père et qui était lui-même le père de son enfant. La confiante admiration qu'elle avait pour le génie n'entraîna pas en tombant la reconnaissance qu'elle devait à l'inépuisable bonté de l'homme qui avait fait son bonheur. Elle ne comprit qu'une chose, c'est que la certitude de voir le mensonge dévoilé et son rêve évanoui pourrait tuer M. Grandmaison, et que son devoir, à elle, était de le sauver à tout prix.

Elle écarta ses mains de son visage où ruisselaient les pleurs, et elle dit à Valentine :

— Souviens-toi que je l'ai aimée toute petite, que mes soins ont calmé le désespoir de ta mère; que je vous ai protégées toutes deux... Je ne te dis pas cela pour m'en faire un mérite; j'obéissais à l'impulsion de mon cœur; le tien doit t'ordonner de me venir en aide pour conserver les jours de mon mari.

— Je vous l'ai dit, Madame, je n'ai rien oublié de tout ce que je vous dois; je suis prête, pour vous, à faire tous les sacrifices, excepté celui du manuscrit de mon père.

- Non, je comprends, tu ne peux me le rendre

à présent que ton père l'a revu; mais, ajouta-t-elle comme frappée d'une inspiration, tu peux me le prêter, ne fût-ce que pour un jour?

Puis en développant son idée à mesure qu'elle la concevait, M^{mo} Grandmaison continua :

— Si, à ton tour, tu me confies ce manuscrit, mon mari en le revoyant sera complétement rassuré; puis, sous prétexte de l'adresser à l'Académie, je te le remettrai. Si l'épreuve que le cher malade a subie hier a réellement commencé sa guérison, il me sera facile de lui faire croire que son mémoire a été égaré ou perdu avant d'avoir pu être soumis à un examen qu'on peut, m'a-t-on dit, faire attendre plusieurs années... Si, au contraire, mon malheur veut qu'il succombe à une rechute, il mourra tranquille sur l'avenir de l'œuvre à laquelle il voulait attacher son nom, et comptera jusqu'à la fin, pour sa tombe, sur des couronnes que notre respect seul y déposera.

Malgré les chaleureuses instances dont M^{me} Grandmaison accompagnait la confidence de son projet, Valentine hésitait encore à lui livrer, même seulement pour un jour, le manuscrit de son père.

A bout de prières, la suppliante trouva un mot qui vainquit la résistance de la jeune fille.

— Ce que j'espère de toi, je te le demande au nom de ta mère.

— Attendez-moi, reprit Valentine. Et elle courut vers la chambre de son père. En passant de-

M. Pascal Duprat vient de déclarer qu'il allait interpeller M. Buffet et lui demander s'il avait l'intention de maintenir la loi des maires et l'état de siége pendant les élections.

M. de Lavergne était très-entouré dans la salle des Tombeaux. Ses adhérents semblent décidés à renverser M. Buffet.

Les groupes Bocher et de Clercq ne se sont pas réunis.

L'EXPLOSION DU MAGENTA.

Nouveaux details.

La soute d'arrière contenait 20,000 kilogrammes de poudre ; il a été impossible d'y arriver. En essayant de le faire, le second a eu la main droite et le bras brûlés jusqu'au coude.

En rade, on s'empressa immédiatement de faire lever l'ancre aux navires qui se trouvaient autour du Magenta. On éloigna notamment le Tarn, qui était fort rapproché en ce moment du vaisseau-amiral, et qui avait ramené de Saigon 454 passagers civils et militaires, dont 162 convalescents.

Il y a eu 430,000 fr. de valeurs perdues, ainsi que les effets des officiers et des matelots.

L'amiral Roze a dû descendre par une échelle de corde, la galerie où se trouvait son appartement ayant été envahie dès le début par les flammes.

Vers trois heures et demie, l'explosion eut lieu avec un horrible fracas. Les obus avaient probablement, en volant en éclats, ouvert de larges voies d'eau dans les flancs du Magenta. D'immenses flammes enveloppèrent le navire, et une gerbe de feu gigantesque resta longtemps visible au-dessus de la fournaise où le vaisseau-amiral vient de disparaître. On voit encore une portion de l'avant du vaisseau-amiral et sa cheminée haute de dix mètres.

Le feu de l'explosion a été aperçu à 52 milles en mer par la Creuse.

Deux troncons en flammes sont venus briser la passerelle du Tarn, au pied du commandant, et deux embarcations du Magenta ont été détruites.

Les seules pertes sérieuses consistent dans l'artillerie du navire et dans la ma-

Le feu s'est déclaré dans une cave, sous l'appartement même de l'amiral, dans de la paille qui entourait des panièrs de liqueurs. Lorsqu'on a vu la fumée s'échapper par le coqueron, on s'est mis à la recherche du foyer, et aussitôt que la porte en a été ouverte, la flamme s'est élancée en faisant sauter des barils d'alcool qui ont aussitôt propagé l'incendie. On suppose que dans la soirée un domestique aura par imprudence laissé lomber une allumette encore enslammée dans cette cave.

Après l'appel des hommes du Magenta, il y a certitude absolue que personne n'a

Ce qui peut donner une idée de la violence et de l'instantanéité du feu, c'est que plusieurs officiers, surpris dans leurs chambres, n'ont pas pu monter sur le pont; et ont été obligés de sauter à la mer par leur sabord.

Au milieu de la nuit, l'amiral Penhoat, préfet maritime, s'est rendu en rade dans son canot.

— A-t-on noyé les poudres, a-t-il demandé en arrivant sur rade?

- Non, amiral, la soute arrière n'a pu être noyée. Sur cette réponse, et avec cette présence

d'esprit et ce rare sang-froid dont il a donné tant de preuves dans sa batterie du fort Génois, à Sébastopol, l'amiral, reconnaissant que tout secours direct était aussi inutile que dangereux, a pris les dispositions nécessaires pour mettre le port à l'abri de toutes les éventualités d'incendie.

Dans ce but, les équipages de la flotte étaient prêts dans leur caserne, le 4° de marine était sur pied au Mourillon, et 600 hommes du 61° de ligne stationnaient sur le Champ-de-Bataille.

Heureusement, et malgré plusieurs commencements d'incendie, le calme de l'atmosphère a rendu ces précautions en grande partie inutiles.

Au moment où a eu lieu l'explosion du Magenta, les personnes réunies sur le port pour regarder l'incendie qui dévorait ce bâtiment ont éprouvé une telle commotion, que la plupart d'entre elles ont été renversées et jetées les unes sur les autres. C'était un véritable pêle-mêle. Partout on n'entendait que des cris. Heureusement que tout le monde en a été quitte pour la peur.

Dans les campagnes et sur les chemins qui avoisinent le Polygone, on rencontre à chaque pas des correspondances provenant du Magenta. Deux de ces correspondances, qui sont en parfait état de conservation, sont datées des 12 novembre et 31 décembre 4874.

Nous lisons dans une correspondance qu'à côté des incidents douloureux de cette catastrophe sont venus se placer quelques faits bizarres.

« C'est ainsi, dit la correspondance que nous citons, que des promeneurs, qui regardaient les rouges lueurs de l'incendie, ont été jetés à terre par la secousse, sans éprouver d'ailleurs aucun mal; dans certaines maisons, des portes ont été soulevées et déposées contre un mur, à quelques mêtres plus loin. Enfin, on trouve partout un désordre qui atteste la puissance de la destruction. »

Etranger.

ESPAGNE.

Le roi Charles VII, après avoir visité Orduna, a parcouru mercredi la ligne de Castille et est descendu à Valmaseda. Partout il a été très-acclamé.

Quesada n'avait recouvré à Orduna qu'une partie de la contribution et quelque bé-

Le général carliste Perula continue d'occuper les positions conquises devant Lumbert, en attendant une nouvelle attaque des alphonsistes. Dans ce dernier engagement, les libéraux ont eu 4,500 hommes hors de combat.

Le gouvernement de Madrid, outre sa guerre contre les carlistes, a encore des craintes sérieuses du côté de l'Amérique. Les événements de Cuba sont plus menaçants que jamais; et les Etats-Unis commencent à se plaindre d'atteintes portées à leurs intérêts. On parle d'armements maritimes projetés en vue d'une interven-

L'Agence Havas nous communique les dépêches suivantes:

« New-York, le 1er novembre.

> Le gouvernement a envoyé à M. Caleb Cushing, ministre des Etats-Unis à Madrid, des instructions et un Memorandum dont le contenu n'est pas encore connu. Néanmoins, les journaux publient une dépêche de Washington, d'après laquelle les instructions données à M. Caleb Cushing scraient inspirées par les vues du président Grant, lequel regarde l'indépendance de Cuba et l'émancipation des esclaves comme la solution certaine et nécessaire des difficultés existantes.

» Le président Grant espérait que l'Espagne aurait résolu spontanément ces questions. Le gouvernement des Etats-Unis ne peut pas prendre une décision sans un mûr examen, à moins que l'Espagne ou Cuba ne le forcent à la prendre subitement. Le gouvernement des Etats-Unis ne propose ni ne désire l'annexion de Cuba. Il désire au contraire sa constitution comme république indépendante. En attendant, le gouvernement américain suivra une politique expectante, avec des convictions bien arrêtées sur son devoir quand le moment d'agir arrivera. »

» La note du gouvernement des Etats-Unis relative à la question de Cuba fut envoyée à M. Caleb Cushing en septembre dernier. Le retard de l'Espagne à répondre ayant causé de l'inquiétude à Washington, de grands préparatifs se font pour renforcer la marine américaine.

» Suivant des renseignements de Madrid, le gouvernement espagnol aurait ordonné, le 25 octobre, à cinq navires cuirassés et à dix frégates d'appareiller pour Cuba. »

D'autre part, le Times publie, en date de Philadelphie le 1er novembre, la dépêche que voici :

« Le délai apporté par le cabinet espagnol à répondre à la note remise par M. Cushing, en septembre dernier, a mis en activité le cabinet de Washington; aussi de vastes préparatifs se font-ils pour renforcer la marine. Huit corvettes de guerre sont en état d'armement complet dans les différents ports militaires. Dix navires blindés au moins, mouillés à League Island, sont prêts à appareiller, bien qu'ils n'aient pas été mis dans l'état de réparation voulue. Le département de la marine compte que la marine militaire sera suffisamment préparée pour la fin de l'année.

» Les informations reçues de Madrid, sous la date du 25 octobre, portent que l'Espagne, à cette date, avait ordonné l'armement de cinq navires blindés et de dix frégates, pour être envoyés immédiatement à

la station de Cuba. Cette nouvelle a produit la station de sensation. De nombreux renforts arrivent à la Havane, et il se fait à New-York de grandes exportations de New-York de compte du gouvernement de

A la veille des élections présidentielles, le A la veme des crocket le résolu de faire surgir la question de Cuba, afin de s'en servir pour le succès de sa réélection qu'il convoite? Toute supposition est possible; en tout cas, l'on ne saurait méconnaître que les renseignements ci-dessus ont un viai caractère de gravité.

ITALIE.

Nous avons dit il y a quelques jours que le quart d'heure de Rabelais avait commencé à sonner pour la comptabilité municipale milanaise, par la présentation de la note de

Il parait que ce fait s'est répété aussi d'un autre côté. On dit que M. Minghetti deman. derait à la Chambre une indemnité de 500 mille fr. pour la liste civile, dont la caisse souffre, à l'instar de toutes les caisses gouvernementales et municipales italiennes d'un vide chronique, que toutes les giunte liquidatrice ne sauraient combler.

ANGLETERRE.

La Gazette d'Augsbourg du 2 novembre publie le télégramme suivant de Vienne:

« Les grandes puissances discutent en ce moment très-sérieusement la nécessité et la forme éventuelle d'une garantie relative aux promesses de réforme de la Turquie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Ecole de cavalerie de Saumur.

Liste des Officiers-Elèves (sous-lieutenants de cavalerie) sortant de Saint-Cyr et arrivés à Saumur pour suivre les cours de l'Ecole (1875-1876).

Cuirassiers. — MM. de Montalembert de Cers, du 1er régiment; — Ouizille, du 2°; — Vidal de Lauzun, du 3°; — Vigogne, du ♣°; — de la Ruelle, du 5°; — Le Moine des Mares, du 6°; — Merlin de Maingoval, du 7°; — de Dampierre, du 8°; — de Bouillé, du 9°; — du Courthial de Lassuchette, du 10°; — Trouilhet, du 11°; — Hudebert, du

Dragons. - MM. Durand, du 1et régiment; — Trampi, du 2°; — Coindet, du 3°; — Cazalis, du 4°; — de Caumels, du 7°; — Coqueret, du 9°; — Grasset, du 14°; — Jourdier, du 13°; — de Charbonnières, du 14°; - Javet, du 15°; - Neyrand, du 17°; - Boucher de Montuel, du 19°; — Rossignol, du 20°; — de Tréville, du 24°; — Gillet, du 22°; — Nuteau, du 23°; — de Klopstein, du 24°; — Delavau, du 25°; — Gudin, du 26°.

vant la porte de sortie, elle s'étonna de la trouver ouverte. « Je croyais bien l'avoir fermée », se ditelle; puis, sans y réfléchir davantage, elle continua son chemin. Arrivée à quelques pas de l'alcove, elle s'arrêta saisie d'un tremblement, comme si elle allait commettre un crime; mais le souvenir de sa mère que Mme Grandmaison avait invoqué fortifia son courage; elle s'approcha du lit et demeura stupéfaite : Pierre Jousselin n'était plus là. Elle souleva l'oreiller, le manuscrit avait disparu...

X. - LE PLAGIAIRE ET SA CONSCIENCE.

Peu de temps après l'événement qui venait, comme par miracle, de ranimer le paralytique et de rendre à son corps longtemps immobile les forces de la vie active, le docteur, que Catherine avait été chercher le soir même, seconda par un traitement intelligent l'heureux effet de la violente commotion. Il resta jusqu'au jour, étudiant avec une attention soutenue ce cas extraordinaire du retour spontané des facultés motrices. Le médecin. ordinairement peu communicatif, s'affranchit, cette fois, de sa réserve accoutumée, et dit en partant quelques paroles rassurantes. Ce fut seulement alors que Mme Grandmaison se décida à quitter son mari pour aller réclamer à Valentine le manuscrit que celle-ci avait emporté chez elle.

Dès que la servante se trouva seule avec le ma-

lade, elle s'installa dans le fauteuil que sa maîtresse venait de quitter; à peine y était-elle assise, que sa fatigue durant la nuit passée alourdit ses paupières, et la fit insensiblement tomber de l'invincible somnolence dans le sommeil profond.

Saturnin Grandmaison, qui ne se sentait plus garotté par la paralysie, reposait paisiblement dans son lit, mais il ne dormait pas. Silencieux, bien qu'il ne fût plus affligé de mutisme, il suivait intuitivement les progrès du phénomène moral qui se produisait dans sa pensée, à mesure qu'il sentait l'amélioration physique se manifester davantage. Retournant vers le passé, il se rappela que la mort l'avait, deux fois; menacé sérieusement. Or, ce n'est jamais impunément que la main glacée de la mort se pose sur une créature humaine; la sinistre sensation qui a fait frissonner notre épiderine à son contact, peut bien, quand la puissance vitale nous est rendue, s'effacer à la surface, mais elle laisse dans l'âme une impression ineffaçable.

Le plagiaire, qui avait en ce moment le sentiment de cette impression, se demanda: « Mais qu'est-ce donc que notre âme? » Puis, de la terreur que nous inspire cet impénétrable mystère, il en arriva à ce mystère plus terrifiant encore : « Que deviendra mon âme quand elle sera devant Celui qui doit la juger? »

Il s'interrogea, et, devançant l'arrêt souverain, I start to replace the second of the second

្នាស់ស្នាក់ស្នាក់ស្នាក់ស្នាក់ស្នាក់ស្នាក់ស្នាក់ស្នាក់ស្នាក់ស្នាក់ស្នាក់ស្នាក់ស្នាក់ស្នាក់ស្នាក់ស្នាក់ស្នាក់ស្

il se jugea lui-même. Tout ce qu'on refuse obstinément d'écouter quand c'est de soi qu'on se parle. il faut bien se résigner à l'entendre quand c'est la conscience qui nous le dit. Voici ce que lui disait la sienne:

« L'incapacité devait te faire humble, l'aveuglement de la jalousie a fait de toi un misérable ambitieux; afin de capter l'admiration des autres, tu t'es rendu indigne de leur estime; faute de te bien connaître, on te cite comme un honnête homme; mais qu'es-tu, en effet? un hypocrite, un larron! Voleur de renommée, spoliateur de gloire, tu prétends continuer, le mensonge même au-delà de ta vie! As-tu jamais fait une sérieuse démarche pour savoir qui tu dépouillais? Et celui-là peut-être vit quelque part, obscur et besoigneux; peut-être, réduit à la mendicité, t'a-t-il tendu la main et tu te seras cru charitable en lui jetant une aumône. Et s'il est mort, si sa famille est plongée dans la misère, crois-tu qu'il ne soit pas de ton devoir de faire au moins une tentative pour lui rendre son héritage? Cet héritage, tu ne lui as pas frauduleusement dérobé, il est vrai, c'est le hasard qui te l'a fait trouver; mais c'est le hasard aussi qui nous fait ramasser sur notre chemin la bourse qu'un passant a perdue, et cependant, si celui qui l'a trouvée se l'approprie, l'opinion publique le réprouve et la loi le condamne. Toi qui te juges, oserais-tu t'absoudre? »

Ce raisonnement de sa conscience était à la fois pour le faux inventeur une épreuve et un châtiment; il subit le châtiment et ne résista pas à l'épreuve. Il réfléchit longuement au moyen de tenter une restitution qui ne permît pas qu'on incriminât son passé, et qui pût même lui faire honneur dans l'avenir. Cette réserve lui était inspirée par un reste d'orgueil peut-être, mais surfout par le désir de ne laisser après lui que d'honorables souvenirs dans la mémoire de son fils. A force de chercher ce qui pouvait être le moins compromeltant, il s'arrêta à l'idée de faire publier par les journaux une note rédigée de telle sorte qu'il sût possible d'y laisser supposer l'intention de rendre service à un inconnu. Cette résolution prise, il voulut la mettre à exécution avant le retour de sa femme.

(La fin au prochain numéro.)

CHASSEURS. — MM. Delabique-Villeneuve, du 2º régiment; — de Carbonnel, du 3º : du 2º regiment, du 4º; — Renaudeau d'Arc, de Frémond, du 4º; — Renaudeau d'Arc, du 5º; — Stoffels, du 7º; — Michel, du 8º; — Forsonnel, du 10°; — de la Pelle de Ligné, du 14°; — Voisin, du 14°; — Dezaunay, du 15°; — de Sailly, du 16°; — Bourgeois, du 17°; — de Lapoix de Frémenville, du 10°; du 17;—de Lapoix de Frémenville, du 18°;
du 17°;—de Lapoix de Frémenville, du 18°;
Claret, du 19°; — Petiet, du 20°.
HUSSARDS. — MM. de Rouvroy de Saint-

dunt

ren-

ail à

E 68-

es, le faire

qu'il lible;

e que

Vrai

que

nence

cipale

te de

i d'un

man-

ē 500

Caisse

gou.

mes,

giunte

re pu-

en ce

el la

e aux

SI.

nis de

ives à

l'Ecole

ert de

u: 2º ;

ne, du

ne des

al, du

ouillé,

le, du

rt, du

regi-

et, du

ls, du

t, du

rbon-

- Ney-

l, du

éville,

ı, du

avau,

la fois

cháti-

pas à

ie ten-

neri-

nneur

éo par

if par

1'ables

ce de

omel-

er les

r'il fût

endre

33 , il

de sa

2).)

simon, du 1er régiment ; — de Touchet, du pinteville de Cernon, du 4°; — Gol-3°; — de Barrès, du 7°; — Gol-lély, du 5°; — de Burosse, du 10°; — Grellet, du 9°; — de Burosse, du 10°; — Sabry de Monpolly, du 11°; — de Broglie-Revel,

CHASSEURS D'AFRIQUE. - MM. Gombaud de Séreville, du 1er régiment; — des Réaulx, du 2º; - de Lagonde, du 4º.

SPAHIS. - MM. Gouyon de Beaufort, du regiment; - de Peyronny, du 2º: -Beriran, du 3°.

D'après cette liste, le nombre des souslieutenants de Saint-Cyr est de 61, qui, ajouté à celui des 75 lieutenants et souslieutenants dont nous avons donné il y a nuelque temps l'état nominatif, forme un total de 136 officiers de toutes armes.

Demain, nous publierons la liste des 40 aides-vétérinaires stagiaires qui viennent également d'arriver à Saumur.

Mardi dernier, le sieur François Desquois, failleur de pierres, demeurant au village de Montaigu, commune de Chemellier, arrondissement de Saumur, a été trouvé mourant sur le chemin des Caves-Perdriau, à 700 mètres de sa demeure.

La veille, Desquois s'était rendu au bourg de Coutures, où il avait fait de trop copieuses libations. Il aura voulu regagner son logement au milieu de la nuit et se sera couché à l'endroit où on l'a retrouvé. Lorsque ses voisins l'ont découvert, il donnait encore quelques signes de vie, et il a rendu le dernier soupir entre leurs bras sans pouvoir proférer une parole. Il a succombé à une congestion cérébrale.

François Desquois, âgé de 59 ans, était originaire de Saint-Symphorien, près Tours.

Mouvement du personnel primaire enseignant pour l'arrondissement de Saumur.

INSTITUTEURS.

M. Pé, Victor, instituteur communal à Saint-Georges-Châtelaison, est nommé en la même qualité à Saint-Lambert-la-Potherie, en remplacement de M. Bouilly.

M. Leguet, René-Charles, instituteur communal à Saint-Cyr-en-Bourg, est nommé en la même qualité à Charcé (école nou-

M. Lefèvre, Hippolyte, instituteur communal à Montilliers, est nommé en la même qualité à Varrains, en remplacement de M. Cesbron, Etienne, démissionnaire.

M. Sergent, Jules, maître-adjoint à Aners, est nommé instituteur communal à Montilliers, en remplacement de M. Letè-

M. Florance, Jacques, instituteur communal à Querré, est nommé en la même qualité à Saint-Georges-Châtelaison, en remplacement de M. Pé.

M. Portier, Joseph, maître-adjoint à Saumur, est nommé instituteur communal à Châtelais, en remplacement de M. Chas-

M. Jimbourg, Eugène-Auguste, maîtreadjoint à Saumur, est nommé instituteur communal à Saint-Cyr-en-Bourg, en remplacement de M. Leguet.

M. Grosbois, Augustin, instituteur communal à Doué, est nommé en la même qualité à Bourgneuf, en remplacement de M. Chassériau.

INSTITUTRICES.

Mme Bougereau, Marie, sœur Saint-Alban, de la Congrégation de la Providence, de la Pommeraye, est nommée institutrice communale à Concourson, en remplacement d'une sœur du même ordre.

M- Guichet, Henriette, sœur Saint-So-Phrone, de la Congrégation de Saint-Charles, d'Angers, est nommée institutrice communale à Varennes-sous-Montsoreau, en remplacement d'une sœur du même ordre.

Mae Lenne, Flavie-Marie, sœur Sainte-Emilienne, de la Congrégation du Sacré-Cœur de Jésus, de la Salle-de-Vihiers, est nommée institutrice communale à la Plaine, en remplacement d'une sœur du même

Gourdon, Marie-Hortense, sœur

Sainte-Sidonie, de la Congrégation du Sacré-Cœur de Jésus, de la Salle-de-Vihiers, est nommée institutrice communale à Cizay, en remplacement d'une sœur du même

Mme Ganier, Joséphine-Anne, sœur Saint-Sébastien, de la Congrégation de la Providence, de la Pommeraye, est nommée institutrice communale au Thoureil, en remplacement d'une sœur du même ordre.

Mae Barbier, Estelle, sœur Saint-Valentin, de la Congrégation de Sainte-Anne, de Saumur, est nommée institutrice communale à Bagneux, en remplacement d'une sœur du même ordre.

Mme Mérand, Claire, sœur Marie-Saint-Romuald, de la Congrégation de Sainte-Marie, de Torfou, est nommée institutrice communale aux Cerqueux-sous-Passavant.

Mme Gauthier, Emérance, sœur Louise-Marie, de la Congrégation de Saint-Charles, d'Angers, est nommée directrice de la salle d'asile communale de Vihiers, en remplacement d'une sœur du même ordre.

Societe d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. UNE STATUE A ROBERT-LE-FORT.

Dans la séance du 7 août 1874, M. P. Belleuvre, secrétaire général de la Société, avait lu, sous le titre de : Une sépulture, un mémoire dans lequel, repassant la vie héroïque de Robert-le-Fort et les servicee rendus à l'Anjou par ce duc de France, dans sa lutte contre les Normands et les Bretons, autour de son marquisat de Seronnes (aujourd'hui Chateauneuf-sur-Sarthe), l'auteur concluait, au nom de la civilisation, de la morale et de la religion, à l'érection d'une statue sur la place de Châteauneuf, à la mémoire de ce chef de la dynastie des Capétiens, victime à Brissarthe de son dévouement à notre pays.

Cette motion, dont M. V. Godard-Faultrier avait pris dès 4833 l'initiative, rencontra les sympathies unanimes de l'assemblée, et la Société nomma immédiatement une commission composée de MM. V. Godard, d'Espinay, V. Pavie, Léon Cosnier, Romain Grille et Belleuvre pour l'examen de ce projet. Les préoccupations politiques de 1874 et des premiers mois de 1875 n'avaient pas permis de s'en occuper. Mais M. Belleuvre, ayant pensé que l'on pouvait y revenir, au milieu de la période d'apaisement que nous traversons, et encouragé d'ailleurs par le succès des statues de Mgr Angebault à Angers et de Jeanne de Laval aux Rosiers, demanda, dans la séance du 27 octobre dernier, que la commission voulût bien se réunir pour travailler, de concert avec lui, à l'exécution de cette œuvre patriotique.

Cette commission se réunit un de ces jours et fera connaître les résultats de sa délibération.

Tours. - Le service anniversaire de la mort de Msr Félix-Pierre Fruchaud, archevêque de Tours, sera célébré mardi 9 novembre, à neuf heures du matin, dans l'église Métropolitaine.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

Nous apprenons que le général Mendiri, l'un des plus habiles défenseurs de la cause carliste, vient d'être interné à Tours.

Sollicité à Bayonne, au nom du gouvernement de Madrid, d'entrer en Espagne s'il jurait de ne plus porter les armes contre don Alphonse, M. le général Mendiri a préféré la terre de l'exil plutôt que d'abjurer

A quelque parti qu'on appartienne, on ne peut qu'honorer ce caractère.

LAVAL. - Mer de Laval vient d'adresser la lettre suivante aux doyens et curés de son diocèse:

« Messieurs,

» M. le ministre des cultes m'a transmis, comme à tous les évêques de France, le décret qu'il a reçu de Rome, en réponse à la supplique qu'il avait été chargé, par le gouvernement dont il fait partie, d'adresser au Saint-Siège.

» Je vous en envoie une copie exacte. Vous l'observerez jusqu'à décision contraire, si les ciconstances rendaient un changement nécessaire. Ce texte sera donc obligatoire, à partir du dimanche 7 novembre, 25° après la Pentecôte. On chantera avant la fin de la grand'messe deux fois le verset : Domine, salvam fac Rempublicam et exaudi nos in die, qua invocaverimus te.

(Suit le texte du décret pontifical.)

» Ne vous effrayez pas trop, messieurs, de ce mot Rempublicam. La République peut être sage et honnête et n'employer pour son gouvernement que des âmes honnêtes et dignes. Il dépend des honnêtes gens et des chrétiens de ne se donner que des représentants fermement résolus à ne soutenir que le bien et à résister de toutes leurs forces au mal.

» Je vous supplie et je vous conjure, mes chers frères, de vous rendre tous, sans exception, aux élections, quand elles seront résolues, et de demander humblement des lumières à Dieu pour les choix à faire. Soyez lous bien convaincus que le bonheur ou le malheur de-la France en dépendront très-certainement. Le résultat final de cette grande lutte, s'il n'est pas pour Dieu, sera infailliblement pour ces aveugles et funestes ennemis de tout bien, pour ceux qui ne veulent plus de Dieu, qui le repoussent et l'insultent, en se promettant ouvertement de chasser tous ses prêtres, de fermer toutes ses églises, d'abolir son culte.

» Mon Dieu, mon Dieu, prenez pitié de nous, sauvez-nous des méchants et ouvrez les yeux des avengles qui ne savent ou ne

veulent plus comprendre.

» † CASIMIR-ALEXIS-JOSEPH, » Evêque de Laval.

» Quant aux prières demandées par l'Assemblée, vous les chanterez, messieurs les curés, le dimanche 7 novembre, à la fin des vêpres, immédiatement avant la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

» Voici les prières qui se feront dans toutes les églises du diocèse :

» Après l'exposition du Très-Saint-Sacrement, Ave verum; Veni Creator; Ave maris stella; Tamtum ergo, précédé du Parce Domine, trois fois répété.

» Dieu sauve la France et vous bénisse tous.

» † CASIMIR, ev. de Laval. »

Faits divers.

Un horrible accident vient de plonger dans le deuil la famille de M. le baron de Lépée Marcieu, frère du préfet de Saint-Etienne, assassiné. Les deux fils de M. de Lépée, agés l'un de 14 ans, l'autre de 16, s'amusaient à tirer quelques oiseaux dans le parc du château de Castelnau (Orne), quand l'arme dont se servait l'ainé des deux frères partit inopinément, quelques broussailles ayant appuyé sur le chien, et frappa dans la région du cœur le plus jeune des deux frères, qui ne tarda pas à expirer.

Le Fremdenblatt, de Vienne, raconte une histoire singulière dont il garantit l'authenticité. Le crâne de Mozart, dont la tombe n'a pu être encore découverte, serait en la possession du conseiller aulique et professeur Hyrtl, à Vienne, qui le conserverait sous un globe comme un trésor précieux. Il tiendrait cette relique de son frère, qui l'aurait reçue d'un fossoyeur du cimetière de Saint-Marx.

Ce fossoyeur, passionné pour la musique du grand musicien, racontait qu'un jour un convoi modeste apporta au cimetière de Saint-Marx le corps de Mozart, qui fut enterré dans la fosse commune, le troisième de la première couche en partant d'en bas.

Lorsque, selon l'usage, au bout de quelques années, les tombes furent ouvertes, il prit le crane du grand homme et le garda précieusement, jusqu'au jour où il en fit don au frère du possesseur actuel.

POÉSIE INDUSTRIELLE.

Une indiscrétion nous permet de mettre sous les yeux de nos lecteurs un couplet qui sera chanté, au mois de janvier, dans l'une des principales revues de l'hiver à

Partez, fuyardes hirondelles. Partez aussi, feuilles des bois! Charmes éphémères des belles, Partez! Partez, jours, partez, mois! (Avec énergie.) Nous seules, nous ne partons pas!

Ceci est un chœur d'allumettes.

Dernières Nouvelles.

La réunion du centre gauche a entendu l'exposé des négociations avec les autres groupes de gauche. MM. de Tillancourt, Picart, Scherer, Ricart, Favre, Rampon, ont parlé. Il a été décidé de faire de la question de cabinet une question personnelle à M.

Le centre gauche a ensuite décidé de faire de la question de cabinet une question distincte et de la séparer complétement de la question constitutionnelle.

Enfin, le centre gauche accepte la priorité de la loi électorale et accepte la question telle que M. Buffet l'a posée. Il va s'entendre avec les bureaux de la gauche réunis

La droite modérée a décidé de s'entendre avec les groupes conservateurs pour l'élection du bureau de l'Assemblée et s'est prononcée à l'unanimité pour le scrutin d'arrondissement.

Pour les articles non signés : P. Goper.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 8 novembre 1875,

LA

FILLE DES CHIFFONNIERS

Drame à grand spectacle, en 5 actes et 8 tableaux, de MM. Bourgeois et F. Dugué.

Vu son importance et sa longueur, cette pièce sera jouée seule.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

LA PATRIE (35° ANNÉE), rue du Croissant, 12, Paris, toujours rapidement et surement renseignée, donne en primes gratuites: LE THEATRE D'ALEXANDRE DUMAS FILS, 4 magnifiques volumes in-48 contenant : la Dame aux Camélias, Diane de Lys, le Demi-Monde, la Question d'Argent, le Fils naturel, un Père prodigue, l'Ami des Femmes, les Idées de Mme Aubray, avec les célèbres préfaces dont l'éminent auteur dramatique a fait précéder ces pièces; — LES MEMOI-RES DE M. GUIZOT, 8 vol. valant 60 fr. en librairie; - L'UNIVERS ILLUSTRE, des Partitions de Musique ou des Ouvrages à choisir dans la librairie Michel Levy.

La Patrie a commencé il y a quelques jours la publication d'un grand roman-feuilleton inédit: LES HAINES, dû à la collaboration de deux de nos meilleurs romanciers, MM. DE LYDEN et EMILE RICHEBOURG. Les nouveaux abonnés recevront ce qui a paru de ce feuilleton.

La Patrie publiera ensuite LES MYS-TÈRES DE PHILADELPHIE.

Ces deux grands Romans paraissent appelés à un immense succès. — 16 fr. par trimestre.

EMPIRE D'AUTRICHE

Société Impériale et Royale privilégiée du Chemin de fer Antrichien Prince Rodolphe.

CAPITAL SOCIAL ENTIÈREMENT VERSÉ:

ÉMISSION de 126,100 obligations de 500 fr.

GARANTIE DU GOUVERNEMENT AUTRICHIEN

Intérêt annuel : 25 fr., nets de tout impôt, payables en Or par semestre, les 1er Avril et 1er Octobre, à Paris, Vienne, Londres, etc. Remboursement au pair, en Or, en 90 ans, par tirages annuels à partir du 1er Octobre 1878.

Prix d'émission: 430 francs (Jouissance du 1er octobre 1875)

PAYABLES COMME SUIT : Fr. 50 en souscrivant..... Fr. 50 à la répartition........... 50 100 du 1er au 10 décembre 1875.. 100 100 du 5 au 10 janvier 1876..... 100 130 du 5 au 10 février 1876 (moins le coupon d'avril de 12 fr. 50). 117 50 Fr. 430 soit net à verser 417 50

Les souscripteurs pourront anticiper, sous escomple de 4 0/0 l'an, leurs versements; en se libérant entièrement à la répartition, ils n'auront à payer qu'une somme nette de 416 fr. par Obligation, jouissance 1er avril 1876.

l'intérêt de 25 fr. représente environ 60/0.

Il sera délivré aux souscripteurs, lors du payement du second terme, des titres provisoires qui seront, après libération, et à partir du 1º avril 1876, échangées contre des obligations définitives.

Des la clôture de la souscription, les formalités seront remplies pour l'admission à la cote officielle de Paris. La cote de Vienne est acquise des aujour-

GARANTIES.

Ces obligations, émises pour la construction d'une nouvelle ligne de 184 kil., offrent les garanties suivantes:

1º Garantie par l'Etat Autrichien, à partir de la mise en exploitation de la nouvelle ligne, d'un revenu net de 7,619 fl. argent, soit 19,000 francs

environ par kilomètre; 2º Inscription de 1º hypothèque sur le nouveau réseau et de 2 hypothèque sur l'ancien.
3° La garantie affectée à l'ancien réseau de 5,765,000 fl., soit 14,300,000 francs environ.

Le service des anciennes obligations ne necessitant environ que 7,300,000 fr., une somme de 7 millions environ vient donc garantir, par priorite, le service des nouvelles obligations auquel il est déjà pourvu pour leur garantie spéciale.

Les coupons d'intérêt et les obligations sorties aux tirages sont payables à Paris :

A la Societé générale de Crédit Industriel et Com-mercial, et à Vienne, au siège de la Cio, etc. Les tirages annuels auront lieu à Vienne, au siège de la Cie, devant un notaire. La Cie se réserve le droit d'anticiper, à toute époque, le remboursement des obligations au pair de 500 fr.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE Les Mercredi 10 et Jeudi 11 Novembre 1875

A PARIS: à la Société générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire, et dans ses bureaux de quartier; et chez les con-RESPONDANTS DE LA SOCIÉTÉ en France et à l'étranger, et à VIENNE.

Si les demandes dépassent le nombre des titres émis, la repartition se fera proportionnellement.

Un intérêt de 6 0/0 sera dû sur les versements en retard, à partir du 1° jour de l'échéance. Les souscripteurs en retard pourront être déchus 15 jours après avis au Journal officiel.

SANTE A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dysnepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, scidités, palpitations, pi.uites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dyssemenie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, nevrose, insomnies, melancolie, diabète, laidesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poiltine. gorge, ha-leine, veix, des bronches, vessia, foie, reins. intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang, ainsi que toute irritation et toute odeur sievreuse en se levant ou après certains plats compromettants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excelleuce qui, seule, rénssit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pa'r d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurser, M. le professeur doc-

teur Beneke, etc., etc. N° 49,842: Mmc Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes et nausées. -No 46,270: M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le

docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irri-tation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — Nº 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniatre. - Nº 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. - No 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'exces de jeunesse.

Cure Nº 80,416.

M. le docieur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, fait le rapport suivant à la clinique de Berlin , le 8 avril 1872 :

 Je n'oublierai jamais que je dois la préservation et la vie d'un de mes enfants à la Revalescière

. L'enfant, à l'âge de quatre mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continuels qui resistaient à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a immédiatement arrêté les vomissements et complétement rétabli sa santé en six semaines de temps. Elle est quatre fois plus nutritive que la viande. .

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise en ore 50 fesson pi x en méde-che. En pièle: 1/4 kl., 2f. 2i; 1/2 kl., 4 fr.; 1 kl., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revale cière rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En loites de 4, 7 et 60 france. - La Revalessière chosolatée rend appetit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et le chocolat ordinaire, sans echauffer. - En boi es de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses,

7 fr., de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Er vo centre ben de toste, les boîtes de 32 et 60 franco. — Friôt à Saumur, ches la Common, vice 55 ni Je.n; M. Comband. The d'Orle as; M. Bessen, successeur de M. T. rue
M. Normandine, rue Saint-Jean; M. J. Russon M. Normanding. The Ballet Can. M. J. Russon, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et ép.ciers. — Du Barry et C., 26, place

Vendôme, Paris.

Evitez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes. [520]

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers 6 heures 10 minutes du matin.

du soir.

Départs de Poiliers pour Saumur :

6 heures » minutes du matin.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, proprietaire-gerant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 NOVEMBRE 1875.													
Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3°/., jouissance décembre. 4 1/2°/., jouiss. septembre. 5°/., jouiss. novembre. Cobligations du Trèsor, 1. payé. Dép. de la Seine, emprunt 1357 Ville de Paris. oblig. 1855-1860 1865, 4°/. 1869, 3°/. 1871, 3°/. 1875, 4°/. Banque de France, j. juillet. Comptoir d'escompte, j. aodt. Crédit gricole, 200 f. p. j. juill. Crédit Foncier colonial, 250 fr. Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	103 75 475 m 228 m 480 m 495 m 346 m 464 56 381 20 464 56 3850 m 598 75 495 m	5 - 2 - 3 - 7 5 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	n n n n n n n n n n n n n n n n n n n	Soc. gén. de Crédit iudustriel et comm., 125 fr. p. j. nov. Crédit Mobilier	750	D P 2 500 D P P P P P P P P P P P P P P P P P P	9 7 50 5 8 3 75 3 75 3 75 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9	Canal de Suez, jouiss. janv. 70. Crédit Mobilier esp., j. juiliet. Société autrichienne. j. janv. OBLIGATIONS. Orléans. Paris-Lyon-Méditerranée. Est. Nord. Ouest. Midi. Deux-Charentes. Vendée. Canal de Suez.	311 » 310 » 293 »	4	9 a a a a a a a a a a a a a a a a a a a		

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. 3 heures 8 minutes du marin, express-poste. 15 — 1 — 33 — (s'arrête à Angeis]. omnibus. soir, express,

7	-	23			omnibus.	
	DEP	ART	S DE S	AUMUR VE	BS TOURS.	
3	beures	4	minutes	du matin	, omnibus-miste,	
8		30	-		omnibut.	
9	-	50	-	-	express.	
2	-	38	_	solr,	omnibus.	
¥	-	44	-	-	r to month	
0		28			express-poste.	

A VENDRE

PAR ADJUDICATION .

Qui aura lieu le dimanche 14 novembre 1875, à une heure de l'après-midi, en la Mairie de Dam-

Par le ministère de M. Méhouas, notaire à Saumur,

Ci-après désignés,

Dépendant de la succession de M. DE TIGNÉ, situés commune de Dampierre.

Le clos des Ruettes, renfermé de murs, contenant 9 ares 72 centiares, compris sous le nº 308, section D du plan cadastral, joignant du midi le grand chemin de Saint-Vincent et du couchant une ruelle.

2° LOT.

Trente-trois ares 69 centiares de vigne, situés en Gaugnier, compris sons le nº 283, section D du plan cadastral, joignant du midi le grand chemin de Saint-Vincent.

3° LOT.

Un morceau de vigne rouge, appelé Goumerais on Bois Foussayer, contenant 52 ares 20 centiares, compris sous le nº 447, section C, joignant au nord et au levant les chemins.

4° LOT.

Un morceau de vignes rouge et blanche, situé au lieu des Povignolles, compris sons les nº 408 et 409, section C du plan cadastral, contenant 46 ares 59 centiares, joignant au fevant le grand chemin de Fourneux, au midi MM. Chivert et Frebot, au nord Richardeau. Ce morceau pourra être divisé en deux lots, au gré des acquéreurs.

5° LOT.

Un morceau de vigne rouge, situé au même lieu. compris sous le no 263, section C du plan cadastral, contenant environ 9 ares 50 centiares, joignant du midi Gueret et Beillard, du nord le sentier et du levant le grand chemin de Four-

6° LOT.

Trente-deux ares 3 centiares de

vigne, à prendre dans la partie haute et le côte au midi, joignant Amand Gauchais, dans un plus grand morceau situe aux Fiefs-Garniers, compris sous les nº 84, 85, 87 et 91, section C du plan cadastral, joignant cette partie au midi Amand Gauchais, au couchant le grand chemin de Fourneux, au nord le 7° lot et au levant le 9° lot.

Ce lot, ainsi que les 7° et 8° lots, seront pris dans l'alignement du mur formant hache de M. de Fontenailles et seront délimités du 9° lot par une borne plantée dans l'alignement de ce mur et à 3 mètres 40 centimètres de l'angle au levant du morceau d'Amand Gauchais, et seront exploités tous les trois par une ouverture pratiquée sur le chemin de Fourneux, étant observé que le 8° lot aura droit à la porte commune avec M. de Fontenailles.

7. LOT.

Trente-deux ares 3 centiares de vigne, à prendre dans le même morceau et au milieu de la partie haute, joignant au midi le 6° lot, au nord le 8° lot et au levant M. de Fontepailles et le 9° lot.

8° LOT.

Trente-deux ares 3 centiares de vigne, à prendre dans le même morceau, joignant au midi le 7º lot, au couchant le grand chemin, au nord M. de Fontenailles et au levant le

9° LOT.

Vingt-neuf ares 5 centiares de vigue rouge, à prendre dans ledit morceau des Fiefs-Garniers, formant la partie basse, joiguant au midi Luc Desbois, au couchant les 6e et 7º lots, au nord M. de Fontenailles et au levant le chemin.

Ce lot est délimité par la ligne faisant le prolongement du mur de M. de Fontenailles, ainsi qu'il a été ci-dessus expliqué.

10° LOT.

Un morceau de vigne rouge, situé sur les Cuves, commune de Dampierre, contenant 6 ares 90 centiares, compris sous le nº 632, section C, joignant des deux côtés Girard et Coutard, et d'un bout le chemin.

11° LOT.

Quatre ares 18 centiares de friche, situés en Goumerais, compris sous le nº 548, section C, joignant d'un bout un sentier et d'un côté Besnier. S'adresser, pour lous renseignements, à M. MAURICEAU, huissier à Saumur.

Etudes de M° GUITTON, notaire à Nantes, et de M' TAHET, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

A VENDRE

LA TERRE

BRETIGNOLLES

Près Vihiers,

Formant un ensemble métairies et deux borderies, d'une contenance totale de 220 hec-

Pour traiter, s'adresser auxdits (502)nolaires.

> A CÉDER DE SUITE Pour cause de santé,

UNE BOUTIQUE DE SERRURERIE Bien achalandée et garnie de marchandises.

Sise à Channay, près Château-Lavallière (Indre-et-Loire). S'adresser a M. Voyer , qui l'ex-(518)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Gennes,

Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.

S'adresser à la Sous-Préfecture de

WINDLES UN FOUDRE

D'une contenance d'environ trentedeux barriques. S'adresser au bureau du journal.

Communes de Brain-sur-Allonnes et de La Breille.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Les Maires des communes de Brainsur-Allonnes et de La Breille préviennent MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procedé, à la Mairie de Brain-sur-Allonnes, le dimanche 7 novembre 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1º 1,035 mètres courants de terrassements..... 1.202 f. 94

2º 1,035 mètres courants d'empierrement .. 2 669 51 399 3º Entretien de garantie 560 20

4. Travaux d'art..... Somme à valoir pour 167 52 travaux imprévus.....

Total.... 5,000

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer de la deuxième circonscription de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

ML 600 TO THE DIRE PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle. S'adresser au Directeur de l'Ecole

des Frères.

ON DENANDE DEUX EMPLOYÉS, dont l'un en mercerie et l'autre en épicerie, agés de 25 à 30 ans. S'adresser au bureau du journal.

Me SANZAY, notaire à Breze, demande de suite un clerc capable de faire le courant d'une

Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive antili

ADJUDICATION

COMMUNE DE BRÉZÉ.

DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Brêté prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Brézé, le dimanche

7 novembre 1875, à une heure aprè

CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE ET ECOLI

midi, à l'adjudication des travet pour la construction d'une maisse d'école et d'une mairie. Les devis s'élèvent à la somme

de 9,728 fr. 20 c. Les cahiers des charges et deri sont déposés à Brézé, à la Maire ou l'on pourra en prendre connaisance tous les jours, le dimanche excepté.

UNE MAISON DE COMMERCI demande un enfant de dou ans, sachant lire et écrire.

S'adresser au bureau du journal

GODENÈCHE RESTAURATEUR

Rue du Portail-Louis, Saumus

Informe les propriétaires prend en pension des chevaux jouruée, à la semaine, au muis é Conditions avantageuses. (5

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, I à Saumur.

Saumur, imprimerie P. GODET.

VACCINE DE LA BOUCHE supprime instantanement

LES MAUX DE

Conservation, blanche des Dents et pureté d'hoicies se rée. Lire la Brochure. BESSON, pharm. a Saumi

Certifié par l'imprimeur soussigné.